



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 5 mars 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence.

125533-03-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 27 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

LÉGISLATION

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 640-2024 ÉTABLISSANT LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2023
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2023-93 DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
6. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – OBLIGATION LOI 25
7. CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LA VENTE DES TERRAINS DANS LE CHEMIN DE LA CEINTURE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

8. VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE – DEMANDE D'APPUI

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

9. RAPPORT DE L'INSPECTION ÉLECTRIQUE ET THERMOGRAPHIE POUR L'USINE DE FILTRATION – SOUMISSION
10. RAPPORT DE L'INSPECTION ÉLECTRIQUE ET THERMOGRAPHIE POUR L'USINE D'ÉPURATION – SOUMISSION

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. DEMANDE D'EXCLUSION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 6 496 625
12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

FINANCES

13. RÉPARATION DE LA POMPE DE SURPRESSION 3 USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
14. RÉPARATION DE LA POMPE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE # 3 – SOUMISSION
15. RÉPARATION DU SURPRESSEUR # 1 USINE D'ÉPURATION – AUTORISATION DE PAIEMENT
16. RÉPARATION DU CAMION – ACCEPTATION DE SOUMISSION
17. ADOPTION BUDGET 2024 – BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024)
18. ADOPTION BUDGET 2024 ET QUOTE-PART 2024 – OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OHSC)
19. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2023
20. MOREAU ARCHITECTES – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2
21. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉQUIPEMENTS CULTURELS BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
23. MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY – DEMANDE D'APPUI SCÈNE MOBILE

TRAVAUX PUBLIC



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

24. ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ÉGOUT PLUVIAL – TRAVAUX
DE VOIRIE POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARC
INDUSTRIEL

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ
CIVILE

25. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – DÉPÔT DU PLAN
DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE – ANNÉE 2023

26. CORRESPONDANCE

27. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

27.1 CREUSAGE D'UN FOSSÉ MITOYEN ENTRE LES LOTS
6 542 229 ET 6 542 228 (PARC INDUSTRIEL) –
SOUSSION

27.2 ÉTUDES CONCERNANT LES BIOGAZ – MANDAT
ENGLOBE

28. RAPPORT DES COMITÉS

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125534-03-2024

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris
connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février
2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé
par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers
présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme
rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-
trésorière.

125535-03-2024

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 640-2024
ÉTABLISSANT LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE
PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ANNULANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2023

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Louis-
David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter,
comme présenté, le règlement numéro 640-2024 concernant le nombre
de versements pour le paiement des taxes municipales annulant le
règlement numéro 638-2023. Le tout modifiait les dates de versements
des taxes municipales et prévoyait les versements des taxes
supplémentaires en cours d'année.

12536-03-2024

5. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2023-
93 DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan prévoit emprunter pour
financer les travaux de réfection du centre administratif de la MRC au
coût de trois millions deux cent vingt et un mille quarante-neuf dollars
(3 221 049,00\$) ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2023-93 au coût de trois millions deux cent vingt et un mille quarante-neuf dollars (3 221 049,00\$) à rembourser sur une période de vingt (20) ans ;

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre rembourse le montant estimé à quatre mille six cent soixante dollars et vingt-huit cents (4 660,28\$) par la quote-part annuelle.

125537-03-2024

6. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – OBLIGATION LOI 25

Attendu qu'en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (la « **Loi 25** ») a été sanctionnée et en conséquence, a modifié substantiellement les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « **Loi sur l'accès** ») ;

Attendu que l'objectif de la Loi 25 est de mieux protéger les renseignements personnels que les entreprises privées et les organismes publics détiennent ;

Attendu que depuis septembre 2022, la Loi 25 prévoit que les entreprises et les organismes publics devront désigner un Responsable de la protection des renseignements personnels (« **RPRP** ») ;

Attendu que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public est celle qui doit exercer la fonction du RPRP ; toutefois, ces fonctions peuvent être déléguées par écrit à quelqu'un d'autre ;

Attendu que le rôle du RPRP est de diriger la gouvernance des renseignements personnels au sein de la municipalité de Saint-Benoît-Labre (« **l'Organisme** ») en conseillant, formant, documentant et contrôlant tous les aspects couvrant la protection des renseignements personnels au sein de l'Organisme ;

Attendu que l'Organisme désire nommer un RPRP afin de lui permettre de se conformer à cette nouvelle obligation en matière de protection des renseignements personnels ;

Attendu qu'il est jugé opportun qu'un RPRP soit nommé aux fins d'exercer toutes les fonctions décrites au sein de la Lettre de nomination du responsable à la protection des renseignements personnels soumis au conseil municipal (le « **Conseil** ») pour fins d'approbation ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels soumis au Conseil pour fins d'approbation soit, et elle est par les présentes, approuvée ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer la description du poste de responsable de la protection des renseignements personnels afin de donner effet aux présentes ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Que la personne suivante soit et elle est, par les présentes, désignée RPRP jusqu'à sa démission, ou plus tôt si les membres du Conseil décident de la destituer de ses fonctions comme RPRP :

CORALIE RODRIGUE

Que le projet de *Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels* accompagné des *Termes et conditions relatifs à la nomination d'un responsable de la protection des renseignements personnels* et qui ont été soumis au Conseil pour fin d'approbation soient, et ils sont par les présentes, approuvés ;

Que la personne ayant la plus haute autorité de l'Organisme soit, et il est par les présentes, autorisé à signer la Lettre de nomination du responsable de la protection des renseignements personnels afin de donner effet aux présentes ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière de l'Organisme fasse, si besoin il y a, toutes les entrées nécessaires aux registres de l'Organisme et sur la politique de confidentialité apparaissant sur le site internet de l'Organisme aux fins de donner effet aux présentes ;

125538-03-2024

7. **CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LA VENTE DES TERRAINS DANS LE CHEMIN DE LA CEINTURE**

Considérant que la municipalité prévoit procéder à la vente des terrains résidentiels dans le chemin de la Ceinture, la création d'un comité est nécessaire ;

Considérant que ce comité aura pour tâche de déterminer le prix de vente des terrains et les conditions prévues aux offres d'achats et aux contrats de vente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de constituer ledit comité avec pour membres monsieur Claude Fournier, madame Ginette Lessard et madame Mélanie Raymond.

125539-03-2024

8. **VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE - OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE - DEMANDE D'APPUI**

Considérant la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024 ;

Considérant que la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge ;

Considérant les différentes démarches entreprises par des comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quand à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récoltée plus de 8 500 signatures ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes ainsi qu'un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation ;

Considérant que la ville de Rivière-Rouge est actuellement dans les procédures judiciaires afin de démontrer leur opposition à la fermeture de leur urgence entre 20 h et 8h ;

Considérant qu'elle demande aux municipalités de démontrer leur appui par résolution ;

Considérant que les élus sont empathiques envers leur cause et considèrent que cela mérite leur soutien moral ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans leurs démarches d'opposition à la fermeture de l'urgence.

125540-03-2024

9. RAPPORT DE L'INSPECTION ÉLECTRIQUE ET THERMOGRAPHIE POUR L'USINE DE FILTRATION - SOUMISSION

Considérant que nous avons reçu le rapport de l'inspection électrique et thermographie pour l'usine de filtration fait par Énergie Électronique S.B. à la demande de monsieur Alain Lessard, ainsi qu'une soumission concernant les correctifs à apporter dans les installations ;

Considérant que le conseil désire obtenir des soumissions supplémentaires afin d'effectuer les correctifs nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire des demandes de prix auprès des électriciens dont la liste a été déposée aux membres du conseil.

125541-03-2024

10. RAPPORT DE L'INSPECTION ÉLECTRIQUE ET THERMOGRAPHIE POUR L'USINE D'ÉPURATION - SOUMISSION

Considérant que nous avons reçu le rapport de l'inspection électrique et thermographie pour l'usine d'épuration fait par Énergie Électronique S.B. à la demande de monsieur Alain Lessard, ainsi qu'une soumission concernant les correctifs à apporter dans les installations ;

Considérant que le conseil désire obtenir des soumissions supplémentaires afin d'effectuer les correctifs nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire des demandes de prix auprès des électriciens dont la liste a été déposée aux membres du conseil.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125542-03-2024

N° de résolution
ou annotation

11. DEMANDE D'EXCLUSION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 6 496 625

Considérant que le propriétaire du lot 6 496 625 souhaite présenter une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Considérant que la municipalité appuie cette demande et qu'un examen de faisabilité sera fait ;

Considérant que la municipalité demande à la MRC de Beauce-Sartigan d'accepter de parrainer la demande d'exclusion si l'examen de faisabilité démontre qu'il est opportun de la présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Beauce-Sartigan d'accepter de parrainer la demande d'exclusion si l'examen de faisabilité démontre qu'il est opportun de la présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

12. DÉROGATION MINEURE – 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

Ce point est reporté.

125543-03-2024

13. RÉPARATION DE LA POMPE DE SURPRESSION 3 USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant qu'un entretien complet ainsi que des réparations étaient nécessaires pour la pompe de surpression 3 à l'usine de filtration ;

Considérant qu'à la demande de monsieur Alain Lessard, c'est la compagnie Veilleux et fils qui a effectué les réparations au montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante cents (2 489,60\$), taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Veilleux et fils au montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante cents (2 489,60\$), taxes incluses.

125544-03-2024

14. RÉPARATION DE LA POMPE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE # 3 - SOUMISSION

Considérant que le démarreur de la pompe de distribution d'eau potable # 3 est défectueux ;

Considérant que nous avons reçu trois (3) soumissions une de Veilleux et fils au montant de deux mille sept cent quarante-quatre dollars et soixante-deux cents (2 744,62\$) taxes incluses pour un « drive », une d'Automatisation JRT inc. au montant de deux mille sept cent cinquante dollars et soixante-huit cents (2 750,68\$) taxes incluses pour un « soft start » et une de Les Pompes MC inc. au montant de deux mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et cinq cents (2 296,05\$) taxes incluses pour un « drive » ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse soit celle de Les Pompes MC inc. au montant de deux mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et cinq cents (2 296,05\$), taxes incluses.

Le conseiller monsieur Marc Cloutier c'est abstenu de voter, en raison de son lien d'emploi avec l'un des soumissionnaires.

125545-03-2024

15. RÉPARATION DU SURPRESSEUR # 1 USINE D'ÉPURATION - AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que nous avons un problème avec le surpresseur # 1 de l'usine d'épuration ;

Considérant qu'il a dû être démonté par Veilleux et fils à la demande de monsieur Alain Lessard pour estimer les réparations et ensuite être réparé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des deux (2) factures de Veilleux et fils au montant de six cent quatre-vingt-treize dollars et douze cents (693,12\$), taxes incluses et cinq mille cinq cent dix-huit dollars et quatre-vingt cents (5 518,80\$), taxes incluses.

125546-03-2024

16. RÉPARATION DU CAMION - ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que des réparations sur le camion international étaient nécessaires ;

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) soumissions, une d'Usinage Xpress de Beauce inc. au montant de cinq mille neuf cent trente-quatre dollars et cinquante-cinq cents (5 934,55\$), taxes incluse et une de F.G. service mécanique inc. au montant de six mille sept cent vingt-quatre dollars et trente-sept cents (6 724,37\$), taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la plus basse soumission, soit celle d'Usinage Xpress de Beauce inc. au montant de cinq mille neuf cent trente-quatre dollars et cinquante-cinq cents (5 934,55\$), taxes incluses.

125547-03-2024

17. ADOPTION BUDGET 2024 - BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024)

Considérant qu'à chaque année la bibliothèque L'Envolume fait une demande d'aide financière afin de compenser le manque dans son budget ;

Considérant que la municipalité a approuvé dans son budget 2024 le montant d'aide financière de trois mille sept cent dollars (3 700,00\$) ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'aide financière à la bibliothèque L'Envolume.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125548-03-2024

N° de résolution
ou annotation

**18. ADOPTION BUDGET 2024 ET QUOTE-PART 2024 –
OFFICE D’HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE
(OHSC)**

Considérant que l’Office d’habitation du sud de la chaudière (OHSC) a accepté le budget initial 2024 du secteur de Saint-Benoît-Labre tel que proposé par la Société d’habitation du Québec (SHQ) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le budget 2024 suivant :

<u>Revenus</u>	50 583 \$
<u>Dépenses</u>	
Administration	9 146 \$
Conciergerie	15 368 \$
Énergie, Taxes	21 582 \$
Emplacement	6 370 \$
Financement	7 760 \$
Services clients	2 386 \$
<u>Total</u>	62 612 \$
<u>Déficit</u>	12 029 \$
<u>Contribution</u>	
SHQ (90%)	10 826 \$
Municipalité (10%)	1 203 \$

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre assume la contribution de mille deux cent trois dollars (1 203,00\$) soit dix pour cent (10 %) du déficit du budget initial de 2024.

19. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2023

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des contrats 2023 comportant une dépense de plus de deux mille dollars (2 000,00\$) passés à l’exercice financier 2023 avec un même cocontractant lorsque l’ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$).

Comme exigé par la loi, une copie de la liste des contrats 2023 sera publiée au site internet de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, au plus tard le 31 mars 2024.

125549-03-2024

**20. MOREAU ARCHITECTES – RECOMMANDATION DE
PAIEMENT # 2**

Considérant que Moreau architectes recommande le paiement # 2 à Construction JL Groleau inc. pour le projet de réfection des salles de bain au sous-sol de l’hôtel de ville au montant de cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-neuf dollars et quinze cents (121 789,15\$), taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder au paiement # 2 à Construction JL Groleau inc. de la somme de cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-neuf dollars et quinze cents (121 789,15\$), taxes incluses.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125550-03-2024

N° de résolution
ou annotation

21. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quinze mille huit cent cinquante-trois dollars et cinquante-neuf cents (215 853,59\$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	18 889,45 \$
FACTURES À PAYER	151 103,06 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	45 861,08 \$
TOTAL	215 853,59 \$

125551-03-2024

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉQUIPEMENTS CULTURELS BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Considérant que le service des loisirs désire procéder à l'achat d'équipements culturels pour la bibliothèque ;

Considérant qu'il souhaite obtenir une télévision grand écran avec fil HDMI, des liseuses électroniques à louer et un portable pour faire des visites dans les résidences des aînés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Peggy Vignola à présenter une demande d'aide financière au programme « équipons la bibliothèque! » d'un montant de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars (2 969,00\$) et de confirmer la participation financière de la municipalité pour vingt pour cent (20 %) du coût des achats.

125552-03-2024

23. MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY – DEMANDE D'APPUI SCÈNE MOBILE

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire acquérir une scène mobile pour toutes ses activités ;

Considérant que l'Exposition Agricole de Beauce désire pouvoir aider les municipalités avoisinantes dans la tenue de leurs événements;

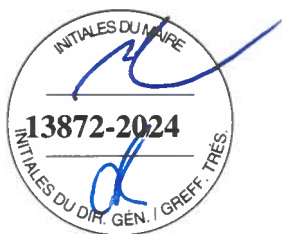
Considérant que le comité de l'Exposition Agricole de Beauce désire desservir les municipalités de la MRC Beauce-Sartigan ;

Considérant que ce projet est devenu essentiel pour le déroulement de nos activités respectives ;

Considérant que les municipalités participantes auront un rabais de 30 % sur la location de la scène mobile sur le prix fixé à chaque année;

Considérant que les municipalités participantes seront inscrites sur le contrat notarié ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal appuie l'Exposition Agricole de Beauce pour la demande d'assistance financière du projet d'une scène mobile dans le programme Innovation.

Que le nom de la municipalité de Saint-Benoît-Labre figure sur le contrat notarié et celle-ci bénéficie du 30 % sur la location de la scène mobile sur le prix fixé à chaque année.

125553-03-2024

24. ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ÉGOÛT PLUVIAL – TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL

Considérant qu'une résolution doit être adopter par la municipalité pour le programme d'inspection des bassins de rétention futurs du parc industriel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à entretenir le bassin de rétention et ses ouvrages selon le tableau ci-dessous ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Programme d'exploitation et d'entretien, ouvrage de gestion des eaux pluviales

Projet : Parc industriel

Calendrier d'inspection et d'entretien

Période	Type d'activité	Points à regarder	Récurrance
Printemps 1 visite	Inspection visuelle	<ul style="list-style-type: none">- Ensablement, sédimentation- Vérification des regards et du regard de régulation des débits- Obstruction des conduites- Végétation- Empiètement par les propriétaires riverains- Eau stagnante- Érosion- État de digues	Régulière
	Nettoyage		Selon résultat de l'inspection visuelle, si l'épaisseur de sédiment est supérieure à 500 mm dans les bassins de sédimentation
	Tonte		Selon résultat de l'inspection visuelle
Été 1 visite	Tonte		Régulière



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Automne 1 visite	Inspection visuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement, sédimentation - Vérification des regards et du regard de régulation de débits - Obstruction des conduites - Végétation - Empiètement par les résidents - Eau stagnante - Érosion - État des digues 	Régulière
	Nettoyage		Selon résultat de l'inspection visuelle, si l'épaisseur de sédiment est supérieure à 500 mm dans les bassins de sédimentation
	Tonte		Régulière
En tout temps	Inspection visuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement, sédimentation - Vérification des regards et du regard de régulation débits - Obstruction des conduites - Végétation - Empiètement par les résidents - Eau stagnante - Érosion - État des digues 	À la suite d'une pluie particulièrement importante

125554-03-2024

25. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – DÉPÔT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE – ANNÉE 2023

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan doit produire un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique à l'égard de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie ;

Considérant que le service des incendies a complété et déposé au conseil municipal le rapport de 2023 pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie de la municipalité de Saint-Benoît-Labre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter tel que présenté le rapport de l'année 2023 de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie.

26. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2024.

27. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

125555-03-2024

27.1 CREUSAGE D'UN FOSSÉ MITOYEN ENTRE LES LOTS 6 542 228 ET 6 542 229 (PARC INDUSTRIEL) – SOUMISSION

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour des travaux de creusage de fossés sur la ligne mitoyenne entre les lots 6 452 228



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

et 6 542 229 sur une longueur de 1 161,83 mètres soit à partir du coin de la route 271 vers le Rang St-Charles, auprès de trois (3) compagnies ;

Considérant que nous avons reçu 2 soumissions conformes, soit celle d'Excavation Bolbou inc. au montant de dix mille neuf cent vingt-deux dollars et soixante-trois cents (10 922,63\$), taxes incluses et celle d'Excavation Blais & Paquet inc. au montant de sept mille deux cent treize dollars et trente-neuf cents (7 213,39 \$), taxes incluses ;

Considérant que les deux soumissionnaires ont mentionnés que les coûts sont estimés et qu'il peut y avoir des dépassements si des appareils supplémentaires venaient qu'à être nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la plus basse soumission, soit celle d'Excavation Blais & Paquet inc. au montant de sept mille deux cent treize dollars et trente-neuf cents (7 213,39\$), taxes incluses.

125556-03-2024

27.2 ÉTUDES CONCERNANT LES BIOGAZ – MANDAT ENGLOBE

Considérant les exigences du ministère de l'environnement et afin de finaliser la demande d'autorisation, nous devons procéder à une étude concernant les biogaz dans le parc industriel ;

Considérant que la firme Englobe nous a transmis les informations concernant le mandat nécessaire à leur donner ;

Considérant que les coûts reliés à cette étude sont estimés à trente-cinq mille sept cent dix-huit dollars et sept cents (35 718,07 \$) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de service.

28. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jonathan Pépin explique un tableau que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) a fourni concernant les chiffres de la municipalité pour l'enfouissement et la récupération. Il mentionne aussi le projet VIRIDIS.

Madame Mélanie Raymond nous explique les activités du mois de mars. De plus, elle fait un hommage aux bénévoles.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 59 à 20 h 08. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

125557-03-2024

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 09.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

N° de résolution
ou annotation

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

JEAN-MARC DOYON, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE